

Les règles des activités

Depuis le 9 mars,
on peut refaire certaines activités en groupe
à l'intérieur ou à l'extérieur.






Pour les activités à l'intérieur,
on peut être 10 personnes maximum.



Pour les activités à l'extérieur,
on peut être 4 personnes maximum.

Quand on participe à une activité d'Inclusion asbl,
il faut respecter les gestes barrière :

- Il faut souvent se laver les mains. 
- Il faut porter le masque
sauf si on a un papier du médecin
qui dit qu'on ne doit pas porter de masque. 
- Il faut respecter la distance de sécurité.
Ça veut dire qu'il faut rester loin des autres.
Il faut être à 1,5 mètre des autres. 

Pendant l'activité, il faut essayer de rester assis.
Si on doit se lever, il faut le dire à l'animateur.



L'animateur c'est la personne qui s'occupe de l'activité.

Il ne faut pas bouger les chaises.

Les chaises sont placées pour respecter la distance de sécurité.

Si on est malade, on ne peut pas venir à l'événement.



Pendant 14 jours avant l'événement,



- si on a été malade
on ne peut pas venir à l'événement.
- si on a vu quelqu'un qui avait le Coronavirus,
on ne peut pas venir à l'événement.
- si on revient d'une zone rouge ou orange
on ne peut pas venir à l'événement.

Sauf si on a fait un test qui dit qu'on n'a pas le Coronavirus.



Si on est malade après l'activité,
on doit le dire à Justine d'Inclusion.

Par téléphone : 0490 57 21 24

Par mail : jle@inclusion-asbl.be